



11ème Salon International Audiovisuel "Città di Garda"

Patronage FIAF **23AVF3**– FIAP **2023/285**



Gruppo fotografico
lo scatto B.F.I.



Règlement

1. Généralité

Le concours vise à promouvoir et à récompenser la culture de l'audiovisuel de qualité, une discipline photographique particulièrement créative et complète.

Le concours est ouvert aux auteurs d'audiovisuels numériques du monde entier, qu'ils soient ou non membres d'un club ou d'une fédération. L'«auteur» c'est la personne (ou groupe) qui a produit l'audiovisuel ou a personnellement supervisé la production en utilisant la contribution des autres et qui prend soin de le présenter à la compétition. Toutes les œuvres envoyées seront vues par le jury officiel. Le jury officiel déterminera les acceptations, les trois premiers prix et toute autre récompense ou prix spéciaux, à sa discrétion. Le jury juge l'audiovisuel et pas l'auteur.

2. Définition de l'audiovisuel

L'Audiovisuel est une présentation qui combine les images et les sons (y compris les textes parlés) même si l'image photographique est sa principale caractéristique, des inserts vidéo sont admis (partiellement ou totalement occupant l'écran), à condition que cet apport donne un complément à l'image photographique mais qu'il ne prenne une place prépondérante dans l'ensemble de l'œuvre. La synergie entre les images et la bande son est laissée à la créativité des auteurs, le travail doit être harmonieusement intégré, avec son propre scénario et sa dynamique de communication.

Le sujet est libre. Chaque audiovisuel sera évalué par le jury sans distinction de catégorie.

3. Caractéristiques des AVs

Chaque auteur peut soumettre jusqu'à trois œuvres : la durée maximale de chaque audiovisuelle ne doit absolument pas dépasser 12 ' Les œuvres doivent être réalisées au cours des trois dernières années (2020 inclus) et pas présentées aux précédentes éditions du Festival de Garda. Les rénovations des audiovisuels antérieurs aux trois dernières années ne sont pas autorisées. Les Audiovisuels avec un texte parlé doivent être accompagnés d'un résumé en anglais, ou français, ou italien pour faciliter la compréhension du public et du jury.

4. Les frais d'inscription

- € 17,00 **pour chaque œuvre** présentée par les membres de la FIAF ou tout membre adhérent à la FIAP (certifié sur la fiche d'inscription)
 - € 20,00 **pour chaque œuvre** présentée pour les non-membres.
- Le paiement des frais de participation devra être effectué à son choix par une des suivantes façons mandat-poste au profit de « Gruppo Fotografico Lo Scatto-Garda » avec les coordonnées suivantes IBAN IT 22 D 08315 59460 000010008231 codice BIC CCRTIT2TE01
- PAYPAL gf.loscatto@gmail.com

5. Jury international

Le jury est composé de trois personnes (par ordre alphabétique)

- Jean-Paul Petit – EFIAP – Objectif Image – Paris

- Lorenzo De Francesco BFI - AV-EFI – Dir. du Service Audiovisuel FIAP et Multimedia FIAF
- Fulvio Merlak –EFI AFIAP Président d'honneur FIAF et resp. Dép. Manifestations de la FIAF

Le jugement final de la compétition par le Jury aura lieu aux dates indiquées dans le calendrier, sur une base confidentielle pour les projections publiques, ou à distance par vidéoconférence.

Les projections publiques ne seront effectuées que si les dispositions nationales et locales relatives à l'état d'urgence pandémique le permettent.

Les membres du jury et de leur famille ne sont pas admis au concours.

Le jury regardera les montages envoyés durant les séances de projection publique ou à distance. Si le nombre d'AVs reçus ne permet pas de tous les projeter durant les séances publiques, ils seront alors visionnés au préalable, afin que le jury détermine le choix de projection. Le jury peut demander à voir plusieurs fois quelque AVs lors du débat sur l'audiovisuel pour les prix.

6. Calendrier

Date limite d'inscription: 30 mai 2023 (certifié par la date du téléchargement)

Projections du vendredi 9 au samedi 10 juin 2023 au Sala dei Congressi, Via S. Francesco d'Assisi, 8, 37016 Garda VR.

Proclamation du palmarès, projection des œuvres primées et remise des prix officiels – dimanche 11 juin 2023 à 12:00 h - au Sala Congressi di Garda ou par vidéoconférence. Pour les absents, une nouvelle cérémonie de remise des prix est prévue lors du séminaire national de la DIAF en octobre 2023.

Envoi des diplômes et du catalogue dans le délai d'un mois à partir de la fin de la compétition

7. Organisation

Le concours est organisé par l'Equipe photo « Lo Scatto - BFI » de Garda (Verona) qui a en charge :

- l'envoi du règlement qui sera fait exclusivement par e-mail aux auteurs et par les moyens prévus par le patronage des Fédérations
- l'annonce du concours et les fiches d'inscription à publier sur le site FIAF <http://www.fiaf.net/diaf/concorsi-per-audiovisivi/>
- la réception de tous les documents requis (point 8) qui peut être faite :
Par internet à l'adresse : Garda2013@gmail.com
- l'envoi du catalogue du concours à tous les participants en format pdf via Internet ou sur demande en version papier.

A l'équipe organisatrice est déléguée la décision unique et définitive du rejet des œuvres qui ne sont pas conformes aux exigences techniques et administratives décrites ci-dessus : en particulier, sur la fiche d'inscription, le nom des auteurs de tous les intervenants (Idée - création / photographie / Bande son/ assemblage / montage audiovisuel). Ces mentions doivent être cohérentes dans tous les documents (fiche, - affiche - titres contenues dans les Audiovisuel). L'auteur de la réalisation, à tout égard, est le titulaire de l'œuvre pour les statistiques de la Fédération et de la conformité à la réglementation.

Le règlement complet du concours, la fiche d'inscription et la fiche FIAP pourront être téléchargé / compilé à partir du site <http://www.fiaf.net/diaf/concorsi-per-audiovisivi/>
Pour informations écrire à Garda2013@gmail.com

8. Présentation des œuvres

L'auteur devra envoyer:

1. La fiche d'inscription signée (c'est la dernière page de ce document)
2. copie du paiement
3. Une photo format passeport de l'auteur en format électronique (10x15 en 300 dpi)

pour **chaque** Audiovisuel inscrit

4. la fiche FIAP de l'AV signée :
<http://www.fiaf.net/diaf/wp-content/uploads/2016/03/AVS-013-FICHE-AV-FIAP.pdf>
5. Affichette illustrée de l'œuvre en format paysage contenant le titre et le nom de l'auteur en format jpg 20x30 cm à 300 dpi

5. le fichier de l'Audiovisuel à son choix

- **type de fichier EXE** (exécutable) :

Travailler dans une taille maximale de 1920 pixels sur le côté le plus long

- type de fichier MP4 :

compression H.264 – 1080p/25fps

Ne seront pas acceptés:

- 1) Les Audiovisuels déjà présentés dans les éditions précédentes du concours
- 2) Les Audiovisuels nécessitant des logiciels supplémentaires ou ayant des paramètres spéciaux
- 3) Les Audiovisuels d'auteurs et/ou coauteurs décédés
- 4) Les audiovisuels d'avant 2020 ou des reprises d'audiovisuel argentique d'avant 2020 déjà présentés à des concours à Patronage FIAF/FIAP. L'auteur déclare sous sa responsabilité la date de production, celle-ci pourra être vérifiée par l'organisation et par le Jury.

Il est recommandé d'envoyer tout le dossier dans un fichier compressé à : Garda2013@gmail.com via des systèmes de transfert de fichiers librement disponibles sur Internet (comme www.wetransfer.com), y compris fiche d'inscription, la fiche FIAP signés et scannés.

9. Prix

1^{er} prix - Médaille d'or FIAF

Séjour de 3 nuits (long week-end) à Garda - Hotel trois étoiles ou plus

2^e prix - Médaille d'or FIAF

Séjour de 2 nuits (week-end) à Garda - hôtel trois étoiles ou plus

3^e prix - Médaille d'argent FIAF

Séjour de 2 nuits (week-end) à Garda - hôtel trois étoiles ou plus

4^e prix - Médaille d'argent FIAF

5^e prix - Médaille de bronze FIAF

6^e prix - Médaille de bronze FIAF

Diplômes d'acceptation

D'autres prix pourront être mis à disposition par l'organisation ou par les sponsors

Les séjours sont prévus pour le gagnant ainsi que son conjoint ou compagne en chambre simple ou double, demi-pension.

10. Droit d'auteur

Les audiovisuels inscrits au Concours doivent être libres de tout type de droit de propriété artistique ou autre détenu par des tiers (images ou bande-son): les auteurs inscrits au concours certifient le respect du droit d'auteur du matériel utilisé et du GF Lo Scatto di Garda - organisateur du concours - de tout litige pouvant résulter de l'attribution incorrecte du droit d'auteur à l'œuvre ou à ses composants, ainsi que de l'utilisation de celui-ci en violation de la réglementation en vigueur régissant le droit d'auteur.

11. Consentement aux projections

En signant le formulaire d'inscription et l'identification audiovisuelle, les auteurs donnent leur consentement au traitement de données à caractère personnel aux fins de l'organisation du concours, de la projection de leur audiovisuel lors des manifestations liées au concours et de l'utilisation par les organisateurs de toute autre projection, après notification à l'auteur.

11ème Salon International Audiovisuel "Città di Garda"

Patronage FIAF **23AVF3** – FIAP **2023/285**



Fiche d'inscription

Joint à la fiche d'identification de l'AV FIAP

Nom, Prenom _____

Adresse _____

Pays _____ email _____

Titre AV 1 _____

Titre AV 2 _____

Titre AV 3 _____

Equipe photo _____ Fédération Nationale _____ #inscription _____

Comment soumettre frais d'inscription : par _____

Je certifie que j'ai lu les règles du 11ème International Audiovisuel "de la ville de Garda" et que j'accepte dans sa totalité le contenu et exprès le point 10 du règlement – Droit d'auteur

L'auteur autorise le G.F. Le Scatto di Garda au traitement des données personnelles aux fins du concours conformément au règlement général sur la protection des données, les données personnelles fournies dans ce formulaire ne seront utilisées que pour la gestion du concours. Les parties intéressées ont le droit de demander aux organisateurs de l'initiative d'accéder à leurs données personnelles et de corriger, supprimer et limiter leur traitement.

Les données sont conservées par les organisateurs pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date d'inscription.

Les organisateurs de l'initiative sont les responsables du traitement conformément au règlement général sur la protection des données et peuvent être contactés à l'aide des informations fournies dans ce formulaire.

Signature pour acceptation _____